VILLE DU BREUIL
CCAS
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS
SÉANCE DU 30 AVRIL 2026
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS TOME 1 – ACTES COMMUNICABLES

Procès- verbal N° 1

L'an deux mille vingt-six, le trente avril, à 18 h 30, le Conseil d'Administration du CCAS du Breuil légalement convoqué s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Catherine LANDRÉ.

Membres en exercice : 11 Convocation du 20 avril 2026

Présents à la séance : 8

Présents :

Madame Chantal CORDELIER, Présidente ;

Madame Catherine LANDRÉ, Madame Carole BILLARD, Madame Anne-Sophie BIREMBAUT, membres élus ;

Madame Anne-Marie DURAND, Madame Michèle TUBARO, Madame Carmen MARTINELLI et Madame Cécilia VALOR, membres nommés.

Absents excusés :

Monsieur Samuel DO PAÇO, membre élu
Madame Marilyn GIVRY, membre élu
Madame Michèle GENEVOIS, membre nommé

Procurations :

Monsieur Samuel DO PAÇO procuration à Madame Carole BILLARD
Madame Marilyn GIVRY procuration à Madame Catherine LANDRÉ

Secrétaire de séance : Madame Anne-Sophie BIREMBAUT

Le quorum est atteint.

Ordre du jour

Approbation du procès-verbal du Conseil d'Administration du 13 avril 2026

FINANCES

1. Compte Financier Unique – année 2025 – budget primitif
2. Affectation des résultats 2025 du budget primitif
3. Vote du budget primitif 2026

Madame la Vice-Présidente soumet à l'approbation des membres présents le compte rendu du Conseil d'Administration du 13 avril 2026.

Adopté à l'unanimité

FINANCES

OBJET : COMPTE FINANCIER UNIQUE – ANNÉE 2025 - BUDGET CCAS

Dans la cadre de nomenclature M57, les comptes du Centre Communal d'Action Social (CCAS) sont dorénavant présentés sous la forme d'un Compte Financier Unique (CFU). Cette nouvelle présentation des comptes locaux pour les élus et les citoyens est la fusion entre le Compte Administratif produit par l'ordonnateur et le Compte de Gestion produit par le comptable public.

Cette fusion constitue une mesure de simplification qui permet de favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière, d'améliorer la qualité des comptes et de simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives, au travers de l'unification du Compte Administratif et du Compte de Gestion.

En mettant davantage en exergue les données comptables aux côtés des données budgétaires, le CFU permet de mieux éclairer l'assemblée délibérante et peut ainsi contribuer à enrichir le débat démocratique sur les finances locales.

L'exécution du budget du CCAS est arrêtée à la somme de 68 021,76 € en recettes et 64 153,55 € en dépenses.

Les réalisations de la section de fonctionnement atteignent 67 620,50 € en recettes, 64 135,55 € en dépenses et dégagent un résultat excédentaire de la section de 3 466.95 €.

En investissement, les recettes réalisées s'établissent à 401,26 € et les dépenses à 0 € soit un résultat excédentaire de la section de 401,26 €.

Au regard des résultats antérieurs reportés, de 29 066,20 € pour la section de fonctionnement, le résultat de clôture s'élève à **32 533,15 €,** et de 1 564,16 € pour la section d'investissement, le résultat de clôture s'élève à **1 965,42 €**.

Les informations financières essentielles seront mises à disposition du public dans les 15 jours qui suivent l'adoption du CFU sur le site Internet de la commune, accompagnées d'une présentation brève et synthétique retraçant les enjeux financiers, conformément à l'article L. 2313-1 du CGCT.

Madame la Présidente quitte la séance pendant ce vote.

Approuvé à l'unanimité

OBJET : AFFECTATION DES RÉSULTATS 2025 DU BUDGET DU CCAS

Après avoir entendu le Compte Financier Unique 2025,

BUDGET PRIMITIF :

Constatant que le Compte Financier Unique présente les résultats cumulés suivants :

- 1 965,42 € en section d'investissement.
- 32 533,15 € en section de fonctionnement.

Le rapporteur propose que ces résultats soient affectés de la manière suivante :

BUDGET CCAS :

- Résultat d'investissement reporté – C/001 : 1 965,42 € (recettes d'investissement).
- Résultat de fonctionnement reporté – C/002 : 32 533,15 € (recettes de fonctionnement).

Approuvé à l'unanimité

OBJET : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026 DU CCAS

- BUDGET CCAS

Il est proposé au Conseil d'Administration de voter le Budget de l'année 2026, équilibré en recettes et dépenses, en fonctionnement et en investissement :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	**63 083,15 €**
SECTION D'INVESTISSEMENT	**5 113,57 €**

Adopté à l'unanimité

La séance est levée à 19 h 00

Anne-Sophie BIREMBAUT
Secrétaire de séance

Chantal CORDELIER
Présidente

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
MAIRIE
DE
71670
LE BREUIL